



Séance du comité VS04, 3 juillet 2024, 15h50 **Secrétariat de la Fédération, 3362 Niederönz**

Présidence: Urs Weiss

Procès-verbal: Sandra Lanz

Présences: Urs Weiss, Stefan Röthlisberger, Sandra Lanz, Peter Iseli, Jean-Maurice Tièche, Jean-Charles Witschi, Christoph Uebersax, Daniel Egger

Absence: Antonietta Polimeno

Début: 15:50

Avant la séance, Monsieur Alain Ammann de la Banque von Graffenried a présenté l'évolution actuelle des placements financiers.

Ordre du jour

Urs Weiss salue Daniel Egger et Christoph Uebersax pour leur première séance de comité chez Petits animaux Suisse.

Décision : Le comité est d'accord avec l'ordre du jour.

1. Protocole

1.1 Séance du comité 10 avril 2024

Décision : Le comité accepte le procès-verbal de la séance du comité du 10 avril 2024.

1.2 Assemblée des délégués 8 juin 2024

Le comité n'a pas de complément à apporter au procès-verbal.

Décision : Le comité adopte le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 8 juin 2024.

Après la publication sur le site internet, une opposition avec des suggestions de Hansruedi Röthlisberger a été reçue.

Le comité discute de l'opposition et des remarques. Il est clair pour les comités de Petits animaux Suisse et des divisions ce qu'est un vote consultatif et que celui-ci n'a pas de caractère juridiquement contraignant. Si seuls les "oui" ou les "non" ont été comptés, seuls ces derniers peuvent faire l'objet de mention dans le procès-verbal. Une discussion s'engage sur l'opposition et la formalité.

Décision : Urs rédige une lettre à l'attention de Hansruedi Röthlisberger et l'envoie au comité directeur pour consultation.

1.3 Liste des décisions du comité

La liste des décisions du comité est mise à jour.

1.4 Liste des décisions de l'assemblée des délégués

Liste des décisions de l'assemblée des délégués est actualisée.

2. Constitution du comité

2.1 Constitution

Stefan Röthlisberger continuera d'assumer la fonction de vice-président. Jean-Charles Witschi reste membre du comité. Stefan continuera à assumer la fonction de président de la commission Protection et santé animale et également la tâche Membres et Jeunesse au sein du comité. S'il y a une exposition européenne, c'est Peter Iseli du comité qui s'en occupera.

Urs demande à Christoph si Pigeons de race Suisse a déjà discuté avec Christian Knuchel de son siège dans la commission Protection et santé des animaux.

Décision : Le comité décide que Daniel Egger reprendra la fonction des finances et aura le droit de signature collective à deux.

La déclaration d'acceptation de la société de révision Agreno a été reçue.

2.2 Inscription au registre du commerce

La demande d'inscription au Registre du Commerce a été préparée et est prête à être signée par tous.

2.3 Règlement interne de gestion

Le règlement intérieur est brièvement discuté et les points les plus importants sont expliqués.

3. Communications

3.1 Remerciements

Ils sont discutés.

3.2 Informations générales

Les coûts de Marty Treuhand doivent être continuellement réduits. Sandra prendra en charge d'autres tâches afin que les coûts puissent être réduits.

La discussion porte sur les assemblées des délégués des fédérations cantonales. De manière générale, on constate que les informations de la VOK et des POK ne circulent pas de la même manière dans toutes les fédérations cantonales.

4. Communications

4.1 Liste des affaires en suspens

La liste des affaires en suspens est discutée et complétée.

4.2 Remerciements

Aucun

4.3 Mutations

Changement de nom: La fédération cantonale des éleveurs de petits animaux de Saint-Gall s'appelle désormais Petits animaux St-Gall.

Exclusion de la fédération cantonale et donc de Petits animaux Suisse: KZV Linth.

Fusion: Club Suisse du Mondain avec le Club Romand des Eleveurs de Pigeons.

Démission avec effet immédiat : KZV Wallbach (les cotisations 2024 ont été payées).

Démission au 31.12.2023;

La SO Kerzers a démissionné au 31.12.2023, malheureusement ni la fédération cantonale ni Petits animaux Suisse n'ont reçu de démission.

Le groupe de couture sur peaux de Genève a également démissionné au 31.12.2023. Personne n'a reçu de lettre de démission correspondante.

Décision : La procédure ne correspond pas aux statuts et le comité ne peut pas approuver les démissions de cette manière. Une lettre est envoyée aux deux membres pour leur signifier que leur démission n'a pas été envoyée dans les délais et qu'elle est donc valable pour fin 2024. Les cotisations 2024 sont dues.

Les autres démissions correctement déposées pour fin 2024 sont discutées.

4.4 Cours SKN

La décision de l'OSAV pour le cours SKN lapins, volailles et pigeons est arrivée. Sandra attire l'attention sur le fait que les intervenants doivent suivre 4 jours de formation continue en l'espace de 4 ans. Les preuves de ces formations continues sont généralement difficiles à obtenir. Le comité est d'avis que les conférenciers sont eux-mêmes responsables et qu'ils devraient attester les journées techniques suivies.

4.5 Cours FSIP avec collaboration du Strickhof

Une collaboration est à l'étude.

5. AD du 8 juin 2024, Glovelier

5.1 Rétrospective

Les locaux pour toutes les divisions étaient corrects. Le dîner doit cependant être repensé, cela ne fonctionne tout simplement pas avec les inscriptions. Le comportement des membres qui ne se sont pas inscrits était très exigeant et parfois arrogant. L'année prochaine, cela devra être organisé différemment. Par exemple, le repas de midi peut être assuré par un stand de saucisses et de grillades. Un dialogue sera recherché avec les organisateurs des AD 2025 et 2026.

Pour Urs, une telle assemblée de Petits animaux Suisse est proche de la limite du supportable. Même si le jubilé des 150 ans a été refusé, les comptes annuels 2022 et 2023 ont pu être acceptés. Le budget 2025 a été approuvé. Les règlements et la modification des statuts ont été approuvés.

Le comportement de la commission des structures est perçu comme difficile. Les cartes de vote recueillies et les relations avec le comité n'ont été ni conviviales, ni bienveillantes. On constate avec désillusion qu'une telle assemblée des délégués n'est pas une publicité pour notre hobby. L'assemblée a creusé des fossés dans la famille des éleveurs de petits animaux. L'assemblée n'a pas été une bonne publicité pour un sponsor.

Pour Jean-Charles, plusieurs prises de parole ont été difficiles à traduire. Pour Sandra, la transcription de certaines interventions a également été compliquée, notamment les délégués qui ne se sont pas présentés. Urs y veillera lors de la prochaine assemblée.

6. Communications des divisions

6.1 Oiseaux d'agrément Suisse

Personne n'est présent de la part d'Oiseaux d'agrément Suisse. Urs informe que Luca Meier a écrit un article sur l'assemblée des délégués. Le comité d'Oiseaux d'agrément Suisse n'était pas d'accord avec cet article et voulait empêcher la parution. Le statut de la rédaction prévoit cependant que des articles qui ne correspondent pas à l'opinion de la division peuvent être publiés.

6.2 Pigeons de race Suisse

Christoph Uebersax informe que la première réunion du nouveau comité aura lieu fin juillet.

6.3 Volailles de race Suisse

Jean-Maurice informe que la réunion du comité aura lieu en août.

6.4 Lapins de race Suisse

Peter Iseli informe, brièvement sur l'assemblée des délégués. Lors de la dernière réunion de la commission technique spécialisée, quelques adaptations ont été apportées au standard. Les adaptations seront communiquées dans le Petits animaux Magazine.

7. Petits animaux Magazine

7.1 Mesures publicitaires

Un courrier sera adressé prochainement aux membres qui ne sont pas abonnés au Petits animaux Magazine. Pour les éditions de juillet et d'août, un concours d'été est à nouveau prévu, pour lequel UFA a pu être convaincu d'un parrainage. Tout le monde devrait avoir intérêt à diffuser le Petits animaux Magazine et les informations des divisions. Chaque membre doit prendre des mesures publicitaires et parler du Petits animaux Magazine à ses collègues. Tous ensemble, nous sommes la Fédération Petits animaux Suisse.

7.2 Rédaction spécialisée pour les lapins

Chaque auteur est responsable de son article, tandis que la directrice d'édition, Sandra Lanz est responsable de l'ensemble du magazine. La collaboration avec les rédacteurs spécialisés fonctionne très bien. La communication entre l'éditeur et la rédaction avec la rédactrice spécialisée sur les lapins était très difficile. La situation était impossible et n'était plus supportable, c'est pourquoi la collaboration a pris fin.

7.3 Invitation à la réunion de la commission de rédaction le 21.8.2024

Les divisions doivent indiquer aux représentants les thèmes et les personnes susceptibles de faire l'objet d'un portrait.

7.4 Indemnités/honoraires pour le Petits animaux Magazine

Urs explique les indemnités qui sont actuellement versées. Il a été constaté que pratiquement tous les textes sont traduits à l'aide d'un programme de traduction et ensuite retravaillés. Cela a permis de réduire considérablement les dépenses.

Le comité est d'avis d'adapter les honoraires de traduction à CHF 80.00 par page au 1.1.2025, cela sera discuté lors de la réunion de la commission et adopté lors de la réunion d'octobre du comité.

8. Jeunesse

8.1 Journée des préposés à la jeunesse 2024

La réunion des responsables de la jeunesse a dû être annulée par manque d'inscriptions et aussi par manque de thèmes. On cherche toujours un organisateur pour un prochain championnat des jeunes. Dans le groupe WhatsApp créé, il n'y a malheureusement pas ou peu d'échanges. La question de l'avenir de cette journée se pose.

8.2 Camp des jeunes 2024

Il n'y a que peu d'inscriptions pour le camp de jeunes. Comme aucun camp n'a été organisé l'année dernière, la plupart des jeunes se sont orientés différemment. Comme les locaux du camp doivent être payés même s'ils ne sont pas utilisés, un camp est organisé dans un cadre familial. Jules et Regula Schweizer ont également réussi à motiver de nombreux sponsors. C'est surtout une jeune éleveuse qui a généré un montant important de dons. Un camp suisse pour les jeunes ne sera probablement plus organisé dans ce cadre.

9. Protection des animaux

9.1 Situation actuelle, travaux de la commission

Une réunion a eu lieu au printemps. Actuellement, seule une réaction d'une division concernant les informations techniques a été reçue. Christoph envoie encore les remarques de Pigeons de race Suisse.

Le comité fait une rétrospective des expositions de jeunes animaux. Un potentiel d'amélioration important a été identifié. Le thème doit être abordé à temps avant les expositions de jeunes animaux dans le Petits animaux Magazine.

9.2 Retour d'informations techniques à l'OSAV

Le sujet a été abordé dans le point précédent de l'ordre du jour.

9.3 Formation continue des conseillers à la protection animale / Point fort : les lapins

Le 12 août, une journée de formation continue aura lieu à Sursee.

9.4 Membres de la commission de la protection des animaux

La composition de la commission a déjà été discutée sous le point de l'ordre du jour constitution du comité.

10. Finances

10.1 Budget 2025 selon les décisions de l'Assemblée des délégués

Sandra a calculé les cotisations des membres 2025 après le rejet de la proposition lors de l'AD. Le maintien du système actuel des cotisations des membres donne un total d'environ 190 000 francs, soit 104 000 francs de moins que ce qui était initialement prévu au budget.

10.2 Répartition de la rémunération du comité 2024

La répartition des indemnités du comité a été envoyée à tous. Les indemnités dans les divisions sont discutées. Les Fr. 22'000 décidés par l'AD extraordinaire ne sont pas entièrement utilisés par le comité, soit Fr. 4'000 de moins.

Décision : Le comité décide à l'unanimité de fixer les honoraires forfaitaires comme suit : Président Fr. 10'000, Vice-président Fr. 3'000, Traducteur Suisse romande Fr. 2'000, Finances Fr. 3'000.

10.3 Marty Treuhand

Urs, Daniel et Sandra ont eu un entretien avec Marty Treuhand aujourd'hui. Les thèmes abordés étaient la future collaboration et la réduction des coûts.

10.4 Dons en faveur de la jeunesse

Aucun don n'a été reçu jusqu'à présent.

10.5 Cotisations impayées

Sandra informe, que la section Les Amis des Oiseaux Neuchâtel ne veulent pas payer la cotisation annuelle 2023 et 2024.

Décision : Le comité décide que la section Les Amis des Oiseaux Neuchâtel est exclue de Petits animaux Suisse et donc d'Oiseaux d'agrément Suisse.

11. Commission des structures

11.1 Procédure à venir

La lettre de la commission des structures, remise par Sandra Heuberger lors de l'assemblée des délégués, a été envoyée au comité.

Au moins deux variantes seront élaborées. Les variantes doivent être finalisées lors de la réunion du séminaire d'octobre. Un calendrier sera établi, car les éventuelles propositions doivent être présentées avant la fin de l'année. La nécessité d'une VOK extraordinaire et ses coûts sont discutés.

Décision : Une VOK extraordinaire aura lieu le 9 novembre 2024, à 14 heures, à Niederönz, en collaboration avec la commission des structures.

11.2 Calendrier

Le calendrier possible pour le concept structurel est remis et discuté.

Décision : Le comité adopte le calendrier tel qu'il est présenté.

12. Séminaire des 10 et 11 octobre 2024

12.1 Thèmes

Il y a suffisamment de thèmes, ils seront préparés et traités.

13. Affaires de Petits animaux Suisse

13.1 Démission Oiseaux d'agrément Suisse (annexe)

Oiseaux d'agrément Suisse a décidé lors de l'assemblée des délégués de quitter Petits animaux Suisse au 31.12.2024. La lettre de démission correspondante est parvenue à Petits

animaux Suisse dans les délais impartis. Certains éleveurs d'Oiseaux d'agrément Suisse ont l'intention de fonder une nouvelle division. L'assemblée constitutive est prévue le 3 août. Le comité est favorable à la création de cette division. La nouvelle division doit fonctionner de manière autonome après sa création.

13.2 Stand du secrétariat de la fédération lors des expositions nationales

Auparavant, la gestion des stands était confiée à un prestataire externe. Afin de réduire les coûts, le secrétariat de la fédération s'en est chargé en 2018, ce qui a permis d'économiser environ 8'000 francs par an. Est-ce que cela a encore un sens si les économies sont une préoccupation centrale ? Qui a le temps de s'engager pour le stand de Petits animaux Magazine lors des expositions nationales ?

Décision : Le comité mandate le secrétariat de la fédération pour la desserte des stands de Petits animaux Suisse lors des expositions nationales.

13.3 Enregistrements de droits de marque

Une discussion animée a éclaté lors de l'assemblée des délégués. Le logo est utilisé par plusieurs fédérations cantonales et d'autres organisations. Chaque logo d'une division est une partie du logo de Petits animaux Suisse. Le 6 décembre 2023, Urs a communiqué des informations sur l'enregistrement de la marque lors de la réunion du comité. A aucun moment il n'a été question de priver une division de son logo. Il s'agissait plutôt de préserver tout le monde d'un éventuel préjudice si la marque figurative (logo et nom) était utilisée en dehors de nos organisations.

Christoph Uebersax remet au comité une lettre analogue à celle d'Oiseaux d'agrément Suisse du « bureau d'avocats walderwyss » au nom de Pigeons de race Suisse.

Christoph propose que la protection des marques et logos des divisions qui le souhaitent soit retirée.

Décision : Le comité décide de maintenir l'enregistrement des marques et des logos.

Décision : Les deux lettres des avocats de Pigeons de race Suisse et d'Oiseaux d'agrément Suisse sont envoyées à l'avocat von Graffenried pour examen.

13.4 Nouveautés chez Beltronic

Notre partenaire informatique ne travaille plus avec les logiciels utilisés jusqu'à présent. Beltronic nous a fait une nouvelle offre avec Microsoft Azure. Les coûts mensuels restent dans le même cadre que jusqu'à présent, mais les coûts d'implémentation s'élèvent à environ CHF 11'000. Cela n'a pas pu être budgétisé. Le comité utilise le crédit du comité prévu pour de telles urgences.

Décision : Beltronic est chargé d'effectuer le changement sur Microsoft Azure.

13.5 Changement de logo

Les logos de Petits animaux Suisse et des divisions ont été complétés sous forme de projet dans deux variantes avec une croix suisse. Les divisions doivent également faire part de leurs idées. Le sujet sera repris lors d'une prochaine réunion ou du séminaire.

13.6 Assistance juridique

Une plainte a été déposée auprès de David Grimm concernant une différence entre deux sections. Il ne s'agit pas d'une affaire pour la juridiction de la fédération, qui ne traite que des affaires en rapport avec les expositions.

Décision : Urs Weiss informe David Grimm qu'il ne s'agit pas d'un cas relevant de la juridiction de la fédération. Jean-Charles prend contact avec les parties concernées et cherche une solution.

14. Divers

14.1 Délégations

Elle sont discutées.

Fin de la séance: 20.45

Le Président :

Protocole :

Traduction :

Urs Weiss

Sandra Lanz

Jean-Charles Witschi